

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1503 Décisions concernant les Services Etat.

n° 1503

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

18 décembre 1963

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro

31 décembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour deux ans et pour compter du 27 novembre 1963 (comme miliciens de 2° classe). les miliciens dont les noms suivent : Houmed Kako Haroum, mle 2902; Gamma Kako Hamad, mle 2903. Est engagé dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour deux ans et pour compter du 7 décembre 1963 (comme milicien de 2° classe), le milicien dont le nom suit : Abdillahi Yabe, mle 2904. Les contrats d'engagement sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de six mois à compter de la date d'incorporation.